



DELIBERATION N° 22

**Nombre de
membres en
exercice : 29**
Présents : 25
Votants : 28
Pour : 21
Contre : /
Abstentions : 7
(opposition)

L'an deux mille-vingt-un, le quatorze octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 8 octobre 2021

Membres présents : F.GONZALEZ - MJ ROQUES - G.LASSABE - M.EVENE-MATEO - J.DOS SANTOS - L.GUYONNIE - P.ACEDO - JM GUTIERREZ - C.DUFOUR - A.DARTIGUES - J.WEBER - J.DARRIGADE - S.PUYO - C.DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - A.VALETTE - B.GERY - E.DEITIEUX - MA THEBAUD - CH.MARTIN - M.BECRET - H.ETCHENIQUE - F.BILLARD - J.RANCE

Membres absents excusés ayant donné procuration :

C.DOS SANTOS donne procuration à J WEBER
D.LAVIGNE donne procuration à H.ETCHENIQUE
S.DARRIGUES donne procuration à L.GUYONNIE

Membre absent excusé n'ayant pas donné procuration :

X.BAYLAC

Secrétaire de séance : B.GERY

Depuis les lois de 1983, la gestion des ports de plaisance a été décentralisée. Aussi, il est prévu dans chaque port un Conseil portuaire qui représente l'ensemble des usagers du port de manière proportionnelle, ce dernier est consulté sur tous les sujets qui concernent la vie du port.

Le Comité Stratégique Territorial du Port de Bayonne est quant à lui un outil de gouvernance permettant de définir collectivement les axes de développement économique du Port de Bayonne et du territoire concerné ainsi que les moyens à mettre en œuvre à cette fin.

Dans ce cadre, le Comité Stratégique Territorial donne son avis sur les orientations de développement de la place portuaire et la stratégie de développement économique durable de l'estuaire de l'Adour et sur les programmes prévisionnels d'investissements et leurs réalisations.

Objet :
**Conseil Portuaire
et Comité
Stratégique
Territorial du
Port de Bayonne
- désignation
des délégués**

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Aussi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal suppléant pour siéger au sein de ces 2 instances en tant que représentants de la Commune sur laquelle s'étend le Port.

Monsieur le Maire propose :

Monsieur Gilles LASSABE, membre titulaire

Monsieur Francis GONZALEZ, membre suppléant

Conformément à l'Article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de procéder à l'élection de ces membres par vote à main levée.

Le Conseil Municipal,

se prononce par vote à main levée avec 21 voix pour les candidatures de Monsieur Gilles LASSABE, titulaire et Monsieur Francis GONZALEZ, suppléant.

Monsieur Gilles LASSABE, titulaire et Monsieur Francis GONZALEZ, suppléant représenteront la Ville de Boucau au sein du Conseil Portuaire de Bayonne et du Comité Stratégique Territorial du Port de Bayonne.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 15 octobre 2021

Le Maire,

